

d'hui. Il serait très utile que le ministre des Finances eût en mains l'argent que le pauvre peuple a été obligé de déposer dans les banques à 3 p. 100 d'intérêt.

Il pourrait le déposer en banque ou l'employer au transport du blé du Nord-Ouest. Il est évident que les banques ont failli à leur devoir envers le public, et je les blâme tout comme je blâme le ministre des Finances. Dans cette région de l'Ouest, il y a quelques années, les banques prêtaient de l'argent à tout le monde pour favoriser la spéculation sur tels immeubles et sur les mines; mais soudain voyant venir le danger, non seulement elles cessèrent de prêter pour des fins de spéculation, mais même pour favoriser des opérations légitimes. Elles ont enseigné au peuple l'extravagance et la spéculation et ont ensuite refusé de l'aider à faire des affaires légitimes.

On m'a dit que, il n'y a pas plus d'un an, 3,000 personnes étaient engagées dans la spéculation sur les terrains à Winnipeg. Cela nous donne une idée de l'importance des transactions provenant de la spéculation. Mais, soudain, tout cela s'est arrêté et les gens qui ont besoin d'argent pour des affaires légitimes se plaignent à bon droit de ce que les banques leur en refusent. Ces banques ont été autorisées par l'Etat précisément dans le but de fournir de l'argent sur bonnes garanties, et il faudrait pouvoir se procurer cet argent quand on en a légitimement besoin. Il est d'autres points à traiter à ce sujet; j'en parlerai dans une autre circonstance. En attendant, je me bornerai à dire que, lorsqu'il s'agit de modifier la loi des banques, nous devrions nous occuper de faire des modifications plus radicales que dans le passé, afin que les banques répondent mieux au véritable besoin du pays et soient tenues de mieux remplir les devoirs qui leur incombent, et pour l'exécution desquels l'Etat les a revêtues de pouvoirs considérables.

En étudiant la situation le peuple devra se sentir obligé d'attribuer, dans une large mesure, au ministre des Finances, la responsabilité de la crise financière actuelle, dont tant de gens subissent les malheureux effets. J'ai lu, hier, dans les journaux, que le Gouvernement se proposait de distribuer des graines de semences au Nord-Ouest par l'entremise des banques. Le ministre des Finances a déclaré, je crois, que le Gouvernement entendait laisser aux banques le soin de décider quelle devrait être la garantie nécessaire.

L'hon. M. FIELDING : J'ai dit cela, non pas au sujet des graines de semence, mais seulement au sujet de l'aide accordée aux banques pour le transport du grain.

M. SPROULE : Evidemment, j'aurai mal compris l'honorable ministre. Mais de crainte qu'on ne songe à un projet de ce genre je prendrai la liberté de présenter quelques observations. Les gens de l'Ouest au fait de la situation m'ont appris qu'il ne

faudrait pas perdre de vue certaines choses, entre autres l'absolue nécessité d'une distribution de graines de semence. Un autre point, c'est qu'il faut pouvoir se procurer ces grains en donnant la garantie que les cultivateurs peuvent offrir, et à un taux d'intérêt pas trop élevé.

Il faut aussi que les graines de semence soient distribuées de bonne heure, afin qu'on puisse les mettre en terre dès les premiers jours du printemps.

Je crains que si ces opérations ne sont pas laissées à la charge des banques, celles-ci ne continuent d'exiger une garantie de première classe. Plusieurs peuvent être incapables de satisfaire aux exigences des banques sous ce rapport. En outre, plusieurs pauvres gens, connaissant comment les banques ont agi dans le passé, n'iront jamais leur demander l'argent nécessaire à l'achat de graines de semence.

Les plus pauvres comme les plus riches devraient recevoir cette aide si indispensable dans l'intérêt du pays tout entier. Le grain de semence devrait être de bonne qualité et être fourni à temps pour que l'ensemencement puisse se faire de telle manière que la récolte ne souffre pas de la gelée à l'automne. On m'a fait observer aussi que les paiements devraient être répartis en plusieurs versements annuels, parce que plusieurs de ceux qui ont besoin de cette aide seront incapables de les effectuer dans une seule année.

Il serait désirable également que ce grain fut déposé dans les élevateurs des différentes localités où il doit être distribué. Là où il n'y a pas d'élevateurs il faudrait se servir de hangars.

Surtout, le grain ne devrait être confié à une personne seulement, dans aucune localité, si l'on veut éviter le monopole ou la fraude, moyens par lesquels certaines gens seraient peut-être tentés d'empêcher les pauvres d'obtenir de ce grain. Enfin, il incombe au Gouvernement de voir à ce que tout le grain de semence à distribuer soit parfaitement examiné et accompagné d'un certificat établissant exactement quelle proposition il en germera.

Si les cultivateurs achètent du grain de semence dont les  $\frac{3}{4}$  trois-quarts doivent germer, ils n'ont qu'à en semer  $\frac{1}{4}$  de plus pour obtenir une récolte entière, dans des conditions favorables. C'est ce qui se fait souvent et avec de bons résultats. Le cultivateur qui prend la peine de semer de ce grain devrait être absolument mis à même de s'assurer un rendement satisfaisant. Je présente ces observations parce que, comme je viens de le dire, elles m'ont été suggérées par des habitants de l'Ouest en parfait état de comprendre la situation et ses exigences. Je crois ces conseils sages et opportuns et j'espère que le Gouvernement va les mettre en pratique.

M. J. T. SCHELL (Glengarry) : Je dirai quelques mots sur le sujet traité par l'hon-